

«Les communes assumeraient les dommages économiques»

Laurent Wehrli, syndic de Montreux, conseiller national PLR et président de la section suisse du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), insiste sur l'importance de l'ouverture des frontières pour la Suisse.

La Suisse comptait 241 communes frontalières au 1^{er} janvier 2016, révèlent les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique. Si l'on tient encore compte des communes situées au bord d'un lac à travers lequel passe la frontière ainsi que de celles qui jouxtent une enclave allemande ou italienne, ce nombre s'élève à plus de 300.

D'Allschwil dans le demi-canton de Bâle-Campagne à Zwischbergen dans le Haut-Valais, les communes suisses sont nombreuses à partager non seulement une frontière avec un de nos voisins européens mais aussi à collaborer avec lui. Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) a évalué l'ampleur de cette collaboration transfrontalière dans une étude publiée en 2003. 55% des communes frontalières coopèrent ainsi régulièrement, dans les domaines économique, culturel, social et aussi politique. Les liens sont particulièrement étroits à Genève. 90% des communes y entretiennent des relations avec leur voisin. Suivent Saint-Gall avec une proportion de 85% et Schaffhouse avec 81%. Un bon tiers des communes frontalières suisses collaborent également au moins

une fois par an dans le secteur politique et administratif. Les consommateurs suisses et les consommateurs étrangers ont par ailleurs recours aux achats transfrontaliers dans des proportions presque aussi élevées. Les premiers sont 84% dans ce cas, les seconds 70%.

«Commune Suisse»: Laurent Wehrli, selon une étude du Conseil des communes et régions d'Europe datant de 2003, plus de la moitié des communes frontalières collaborent avec leurs voisins étrangers. Selon vous, quelle serait cette proportion aujourd'hui?

Laurent Wehrli

est syndic de Montreux et conseiller national PLR. Il préside la section suisse du Conseil des communes et régions d'Europe.



Laurent Wehrli: Je pense que la collaboration s'est encore intensifiée depuis. Les autorités des communes frontalières savent combien cette coopération est importante, des deux côtés de la frontière d'ailleurs. Il y a des domaines comme les transports ou la gestion de l'eau potable et des eaux usées où il serait insensé de travailler chacun de son côté.

S'il y a certainement des secteurs dans lesquels la collaboration est aisée, les systèmes politiques sont toutefois très différents.

Wehrli: Dans les domaines institutionnels, la coopération est plus complexe, notamment avec des pays comme la France et l'Italie qui ont des systèmes politiques qui se distinguent fortement du nôtre. La collaboration entre les communes frontalières suisses et allemandes est peut-être un peu plus facile. On trouve néanmoins partout des solutions locales pragmatiques dans l'intérêt de la population. Les enfants d'une commune frontalière helvétique qui devraient parcourir un long chemin jusqu'au prochain jardin d'enfants sur sol suisse peuvent

Appel de l'Espace lémanique au Parlement fédéral

Les cantons et les départements français de l'Arc lémanique sonnent l'alarme avant les débats du Conseil des Etats sur la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse». Une fermeture des frontières auraient des conséquences négatives sur le marché du travail et la structure de population, font-ils valoir. Devant la presse, le conseiller d'Etat vaudois Pascal Broulis, président de la Commission économie, tourisme et population frontalière du Conseil du Léman, a insisté sur l'importance de l'ouverture des frontières pour l'Espace lémanique et ses trois millions d'habitants. Cet espace regroupe les cantons de Genève, Vaud et Valais, ainsi que les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Le responsable des finances et des relations extérieures du canton de Vaud s'appuyait sur les résultats de deux études mandatées par le Conseil du Léman. Réalisée par le Service cantonal vaudois de recherche et d'informations statistiques, la première analyse les effets d'une réintroduction des contingents d'immigration, comme le demande l'initiative. Elle montre qu'avec une limitation à zéro de l'immigration, la population potentiellement active de l'Espace lémanique pourrait, dès 2035, tomber en dessous du niveau de 2014. Il en résulterait un rapport entre population retraitée et population active clairement défavorable. Une deuxième étude élaborée par l'Université de Genève met en évidence l'importance des travailleurs frontaliers pour la prospérité économique, notamment à Genève où un emploi sur quatre est occupé par un travailleur frontalier. Cette proportion est de 5% environ dans le canton de Vaud et de moins de 1% en Valais. Les actifs frontaliers contribuent de plus pour presque 20% du PIB dans le canton de Genève. Pour l'ensemble de la région, cette contribution atteint 8% du PIB. L'étude rappelle aussi que la consommation transfrontalière annuelle dans l'Espace lémanique se monte à environ 2,4 milliards de francs du côté suisse et à 4,7 milliards de francs du côté français.

dla



C'est sous la coupole fédérale que sera décidé ces prochaines semaines de la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse». Photo: Peter Camenzind

par exemple fréquenter l'école maternelle française située à proximité. Le bon sens l'emporte alors sur la bureaucratie.

Les habitants des communes frontalières n'ont souvent même pas conscience de cette frontière.

Wehrli: C'est ainsi. La limite séparant deux pays ne traverse pas seulement des villages et des maisons qui se touchent, mais aussi souvent des familles dont les membres vivent des deux côtés de la frontière. Les enfants qui grandissent dans un tel environnement n'ont pas l'impression que la frontière nationale représente une ligne de séparation.

La crise économique qui frappe les pays de l'UE met pourtant ce vivre ensemble à l'épreuve.

Wehrli: Franchir une frontière afin de collaborer avec son voisin est dans tous les cas une décision prise en connaissance de cause. Il faut pour cela qu'une véritable volonté soit présente. Les habitants des communes frontalières profitent depuis longtemps de l'offre proposée de l'autre côté de la frontière. Ce n'est pas nouveau. Les étrangers viennent en Suisse pour y faire le plein d'essence, les Suisses achètent des denrées alimentaires meilleur marché à l'étranger. L'environnement économique actuel a, au plus, un peu renforcé la perception politique de la frontière.

Certains Suisses ont l'impression que les travailleurs frontaliers prennent leur travail.

Wehrli: Toutes les études montrent que cela n'est pas vrai. Le nombre de fronta-

liers a fortement augmenté ces dernières années, sans toutefois que le chômage dans les régions concernées se soit accru. C'est un paramètre fiable que l'on ne peut pas simplement laisser de côté. A Genève, les services de santé ne pourraient plus fonctionner sans les travailleurs frontaliers. L'industrie pharmaceutique bâloise a aussi besoin d'eux. Sans cette main-d'œuvre étrangère, de nombreuses entreprises helvétiques devraient réduire leurs activités en Suisse, faute de pouvoir y trouver les spécialistes nécessaires. Et lorsque, dans le pire des cas, des entreprises déménagent à l'étranger, les communes payent la facture sous la forme de pertes fiscales. Les dommages économiques d'une fermeture des frontières seraient énormes.

L'initiative du Conseil fédéral pour davantage de personnel qualifié entend mieux mobiliser le potentiel de main-d'œuvre indigène.

Wehrli: En Suisse, quelque 35000 ingénieurs nés pendant les années du baby boom vont prendre leur retraite ces prochaines années. Il n'est pas possible de former 35000 ingénieurs en quelques années. Nous n'avons pas ce réservoir. S'il y a aujourd'hui un problème, la responsabilité n'en incombe pas aux frontaliers ou aux travailleurs de l'UE en général mais bien plus à des entreprises actives à l'échelle internationale qui envoient en Suisse des travailleurs pour des contrats de courte durée et pratiquent ainsi du dumping salarial. Le contrôle du marché du travail dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes doit

être renforcé, afin que les Suisses puissent être sûrs de se battre à armes égales sur le marché du travail. Et c'est aussi ainsi que l'on pourra permettre aux entreprises suisses de rester concurrentielles lors des appels d'offres. Les cantons qui appliquent ces mesures d'accompagnement de manière conséquente ont rejeté l'initiative «contre l'immigration de masse».

Le Conseil des Etats va prochainement débattre de cette initiative. Doit-il se rallier à la «préférence indigène light» adoptée par le Conseil national ou opter pour une solution plus contraignante dans le style du modèle genevois?

Wehrli: L'important est que le mandat constitutionnel soit appliqué sans mettre à mal la libre circulation des personnes. Cette dernière est en effet essentielle pour les régions frontalières. Il y a bien sûr des problèmes comme les colonnes quotidiennes de voitures dans les localités frontalières. On ne résout cependant pas ce type de difficulté en fermant les frontières, mais en cherchant des solutions en matière de transport. Dans la vallée de Joux (VD) où les entreprises horlogères emploient de nombreux frontaliers, les employeurs ont mis sur pied un service de bus en collaboration avec les autorités communales. Cette offre complète celle des transports publics. C'est une solution pragmatique et qui fonctionne. Le pragmatisme a toujours été un gage de réussite pour la Suisse. Elle devrait aussi s'en inspirer lors de la mise en œuvre de l'initiative.

Denise Lachat

Traduction: Marie-Jeanne Krill

Préférence indigène: les divers modèles en discussion

Depuis que la Suisse a accepté de justesse l'initiative «contre l'immigration de masse» le 9 février 2014, de nombreux projets ont été lancés pour sa mise en œuvre. Tour d'horizon avant les débats au Conseil des Etats.

• Dans son message au Parlement, le **Conseil fédéral** propose de mettre en œuvre l'initiative «contre l'immigration de masse» au moyen d'une clause de sauvegarde unilatérale. Au cas où aucune solution consensuelle sur la libre circulation des personnes n'est trouvée avec Bruxelles, il fixera des nombres maximaux annuels, non encore définis, pour limiter l'immigration.

• **Le Conseil national** ne veut pas du modèle du Conseil fédéral et rejette aussi les contingents exigés par l'initiative. Il a adopté un modèle en trois étapes, la «préférence indigène light», proposée notamment par le conseiller national Kurt Fluri (PLR/SO), Président de l'Union des villes suisses. Dans un premier temps, le Conseil fédéral doit tout entreprendre pour utiliser au maximum le potentiel de la main-d'œuvre indigène. Si l'immigration dépasse toutefois un certain seuil, il peut ordonner aux entreprises d'annoncer d'abord les emplois vacants aux Offices régionaux de placement (ORP). Les candidats suisses auraient ainsi un avantage temporel sur leurs concurrents étrangers. Si cela ne suffit pas, le gouvernement peut prendre des mesures supplémentaires, mais seulement en cas de problèmes économiques ou sociaux importants. Ces mesures devront de plus être préalablement soumises à l'approbation du comité mixte Suisse-UE sur la libre circulation des personnes. L'Administration fédérale et La Poste appliquent déjà cette obligation d'annoncer dans le «Job-Room» des ORP depuis un an. Le résultat est maigre: seuls quelques candidats ont ainsi trouvé un emploi.

• **Le Canton de Genève** a introduit en 2012 une préférence cantonale à l'embauche pour les entreprises publiques, indépendamment d'un seuil migratoire. Les postes vacants dans l'administration, les régies publiques et les entités subventionnées comme les hôpitaux universitaires doivent être annoncés en primeur à l'Office cantonal de l'emploi. Celui-ci propose ensuite au maximum cinq demandeurs d'emploi indigènes

correspondant au profil (Suisse ou étrangers résidant dans le canton). Les personnes qui sont qualifiées pour le poste doivent impérativement être invitées à un entretien. Si l'employeur opte malgré tout pour un autre candidat, il doit justifier son choix par écrit. Pour des raisons liées à la liberté d'entreprise, la préférence indigène ne concerne pas l'économie privée. L'Etat estime toutefois jouer un rôle de pionnier et attribue un label aux firmes qui s'engagent dans ce sens. Et la pression pour amener les entreprises à renoncer à embaucher des frontaliers augmente dans le canton.

• **Le Canton de Zurich** mise sur un modèle de préférence indigène par profession qui est également défendu par l'Union patronale suisse. Celui-ci prévoit de mesurer, grâce à un monitoring, l'ampleur de la pénurie de main-d'œuvre dans certains métiers et groupes professionnels. Sur la base du résultat obtenu, une préférence indigène ciblée est mise en place.

• **La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)** préfère la clause de sauvegarde «bottom-up» élaborée par l'ancien secrétaire d'Etat Michael Ambühl. Ce modèle prévoit l'introduction d'une préférence indigène lorsque des branches ou des régions sont confrontées à une forte augmentation de la pression migratoire ainsi qu'à une hausse du chômage et à une baisse des salaires. Ce système tient donc compte des spécificités régionales du marché du travail. A l'échelle nationale, la préférence indigène serait appliquée si une branche dans son entier est touchée. Les cantons insistent pour que le Conseil fédéral prenne en compte leur avis, notamment au cas où il adopterait des mesures dans le domaine des frontaliers.

• Le modèle Ambühl a été développé à l'origine sur mandat du **canton du Tessin**. Appelés aux urnes en septembre dernier, les Tessinoises et Tessinois ont toutefois clairement approuvé l'initiative «Primi i nostri» (Les nôtres d'abord). Celle-ci entend favoriser, à qualifications

égales, la main-d'œuvre indigène. Elle est clairement dirigée contre les quelque 63000 frontaliers. Ceux-ci peuvent certes continuer à travailler dans le canton, mais uniquement dans les branches qui ont un réel besoin de main-d'œuvre. Reste à savoir si cette modification constitutionnelle est conforme au droit international et si elle va être validée par le Conseil fédéral et le Parlement.

• **Le Conseil des Etats** tente de voir comment se rapprocher du texte de l'initiative contre l'immigration de masse sans trop affecter la libre circulation des personnes. Au centre des débats, on trouve la proposition de l'ex-président du PLR Philipp Müller qui veut rendre la préférence nationale un peu plus contraignante, selon le modèle genevois. La priorité nationale pourrait être appliquée immédiatement et les employeurs seraient obligés d'inviter les chômeurs à un entretien. Ils auraient aussi l'interdiction d'embaucher des demandeurs d'emploi venant d'arriver de l'étranger. Comme à Genève, l'employeur devrait de plus motiver le non-engagement d'un sans-emploi. Cette directive, à l'image du modèle zurichois, ne serait toutefois valable que pour les professions comptant beaucoup de chômeurs.

Estimant que le comité mixte ne peut pas approuver des mesures qui contreviennent à la libre circulation des personnes, **Bruxelles** a fait part de ses réserves à l'égard de la version du Conseil national. Des conseillers aux Etats de droite et de gauche tentent en conséquence d'éliminer les points délicats du projet et de se concentrer sur la préférence indigène.

• Les discussions sur une nouvelle modification de la Constitution continuent en parallèle. **L'initiative RASA** («Sortir de l'impasse») demande l'abrogation du nouvel article constitutionnel. Le Conseil fédéral a récemment décidé de lui opposer un contre-projet – les Suisses repasseront aux urnes.

Denise Lachat

Traduction: Marie-Jeanne Krill